

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

26 novembre 1992 – n° 1106
Hebdomadaire romand
Trentième année

Le vote légitimiste

Le propre de la démocratie directe, c'est de permettre au peuple, et aux cantons dans des circonstances constitutionnelles, d'avoir un avis contraire, désavouant Conseil fédéral et Parlement. Le refus porte sur un objet précis, délimité. Il ne remet pas en cause le rapport de confiance. On trace une croix sur un texte législatif et la vie politique continue. Il n'y a jamais de référendum plébiscitaire. Le vote sur l'EEE, pourtant, ne s'inscrit pas exactement dans cette systématique. Certes, en cas de non, le Conseil fédéral continuerait à tenir la barre, à son poste, ouvrant des négociations avec ses partenaires, limitant les dégâts. René Felber, à juste titre, déclarait, dans le débat télévisé de mercredi dernier, que s'il devait démissionner ce ne serait pas pour cette raison-là.

La différence avec un référendum ordinaire, c'est d'abord l'enjeu. Il ne s'agit pas d'un projet qu'on peut remettre sur le métier en changeant quelques alinéas. L'affaire n'est pas purement domestique. Nous sommes liés à des partenaires; la rupture ne serait pas celle de la chaise vide, mais celle de l'isolement, de l'absence.

La deuxième originalité du vote, c'est l'engagement non seulement de la classe politique, mais aussi des relais, formateurs de l'opinion. Un désaveu ne toucherait pas que le Conseil fédéral et le Parlement, mais des hommes et des femmes qui dans leur secteur de responsabilité ont choisi sans conformisme, sans esprit grégaire.

Dans des votes antérieurs de désaveu (ONU, TVA) il était facile d'observer aux lendemains des congrès centraux des partis gouvernementaux un effilochement de la volonté politique exprimée: mots d'ordre contraires des partis cantonaux, dérobade des associations économiques, USAM ou Vorort. Les courroies de transmission étaient en panne. Rien de tel, cette fois-ci. Les partis cantonaux s'affirment. Il faut par exemple attacher une importance significative au vote du PDC valaisan, qui s'est clairement affiché, à visage découvert, malgré la simultanéité des élections locales. Des relais inhabituels

se sont mis en place (Grands conseils cantonaux, appel des Conseils d'Etat, groupements apolitiques. Enfin l'engagement du Conseil fédéral est, cette fois-ci, d'une vigueur exceptionnelle.

La démonstration de cinq d'entre eux, sur les trois chaînes nationales, était remarquable. A la télévision de la Suisse italienne, qui a l'habitude des débats cadrés puisque la chaîne dessert un seul canton et quelques vallées grisonnes italophones, Kaspar Villiger, au-delà de la solidité des arguments, apportait par son aisance à s'exprimer en italien, une image vivante de la Suisse qui s'est constituée autour du pivot du Gothard: le massif n'est pas barrière mais ouverture, Lucerne sur la route de la Lombardie. Les deux conseillers fédéraux romands avaient la tâche difficile de parler dans le hall d'entrée du Palais fédéral, aussi intime qu'un hall de gare, affligé d'un écho sonore qui soulignait la vacuité du lieu, face à des journalistes intimement bienveillants dans leur grande majorité, mais qui, professionnellement typés, n'avaient pas la tête du peuple des votants. Convaincants, malgré ces obstacles, et chaleureux en dépit du décor. Passait, comme idée-force, celle de la continuité politique: à la suite du retour au commerce multilatéral d'après-guerre, de la création de l'AELE en 1960, du traité de libre-échange avec la CE de 1972 qui fut clairement accepté en référendum constitutionnel. Continuité qui est le contraire d'un Grand Chambardement. Pourquoi la TVR a-t-elle choisi un titre aussi négatif?

Mais la vraie épreuve de vérité fut celle où Arnold Koller et Adolph Ogi affrontèrent, à Schwytz, dans la salle du Pacte fédéral de 1291, un public à moitié hostile. Koller était persuasif par sincérité et loyauté, Ogi, qui se donne parfois l'image du battant, se battait vraiment en homme qui ne saurait accepter la défaite.

Ce qui surprenait le téléspectateur romand était l'agressivité des opposants,

AG
(suite en page 2)

Une approbation critique

Le débat sur l'EEE ne fait pas dans la dentelle. Les partisans ne retiennent que les avantages et les adversaires n'y voient qu'inconvénients. Un débat en noir et blanc. Pourtant le soutien au traité peut parfaitement se conjuguer avec un regard critique. L'indécision d'une partie importante des citoyens ne reflète-t-elle pas une méfiance à l'égard des argumentations sans nuances ?

(jd) Son livre, *Europa Entscheid*, figure depuis plusieurs semaines dans la liste des livres les plus vendus en Suisse alémanique. Jusqu'à récemment il faisait partie du clan des sceptiques à l'égard de l'Espace économique européen. Lors du vote au Conseil national, il s'est abstenu. Aujourd'hui, il plaide en faveur de l'EEE. Rudolf H. Strahm, économiste et conseiller national socialiste bernois, connaît bien le sujet: l'EEE, il l'a passé au peigne fin et ne craint pas d'en souligner les lacunes et notamment ses conséquences sociales potentielles.

Risques mesurés

L'objectif explicite du grand marché est de rapprocher les prix, les salaires et les taux d'intérêt des pays européens. Même s'il ne s'agit pas d'un nivellement complet, ce rapprochement aura un impact négatif sur un pays riche comme la Suisse, estime Strahm. La libre circulation des personnes accroîtra la concurren-

rence sur le marché du travail, donc la pression sur les salaires; les personnes les plus faibles — les travailleurs les moins qualifiés, les moins mobiles, les femmes — seront les premières touchées. Heureusement, le Parlement a adopté deux motions qui exigent du Conseil fédéral des mesures contre la sous-enchère salariale et les abus qui pourraient résulter de la libre circulation des salariés.

Une argumentation raisonnable

Pourtant, non sans hésitation mais tout bien pesé, Rudolf Strahm a fini par se rallier à l'EEE. C'est que l'intégration européenne est en marche, qu'on le veuille ou non. Depuis longtemps, les grandes entreprises et les marchés financiers se moquent des frontières et vident de son sens la souveraineté des Etats-nations. Et la Communauté européenne, malgré ses défauts, est le seul contre-poids public efficace à leur opposer. Il n'y a pas d'autre alternative crédible. L'Acquis communautaire est le seul moyen d'établir des règles commerciales à l'échelle du continent, de lutter contre la criminalité économique et la fraude fiscale, de s'attaquer aux problèmes de la drogue et de gérer les migrations, de maîtriser et de réduire les atteintes à l'environnement.

Sur certains points l'EEE représente certes un recul de nos exigences en matière de protection du milieu naturel. Mais la pollution aussi ignore les frontières: une réduction de 10% des émissions nocives en Europe est infiniment plus importante d'un point de vue écologique qu'un abaissement de 50% en Suisse seulement.

Pour Strahm, si l'adhésion à l'EEE comporte certains risques, ceux que nous fait courir l'isolement sont plus importants encore. En cas de rejet du traité, la pression sera telle que tôt ou tard nous serons contraints à des adaptations plus brutales et douloureuses que celles que nous impose l'EEE. Enfin le parlementaire bernois se mon-

tre rassuré par le fait que les droits populaires n'ont pas été sacrifiés, contrairement à l'intention première du gouvernement: le référendum subsiste, y compris pour les soixante modifications législatives déjà adoptées.

Et si les autorités oubliaient de prendre les mesures sociales destinées à adoucir la transition vers l'EEE, resterait la possibilité d'une initiative populaire pour exiger la dénonciation du traité. ■

Nostalgies

Texte d'une annonce publiée dans le *Tages Anzeiger* (30.10.1992), significatif d'un amalgame entre la situation de 1941 (le réduit national, le plan Wahlen, la mob) et la situation d'aujourd'hui où la construction européenne est précisément le dépassement des affrontements historiques.

Herr Bundesrat Delamuraz

Dürfen wir noch eigenen Meinung haben oder sind wir schon in einem totalitären Staat ?

1941 war unser Land total eingeschlossen. Unsere Väter und die Pferde waren im Militär. Wie andere Kinder musste ich als 13jähriger Knabe zusammen mit meiner Mutter mit zwei Kühen die Aecker pflügen und die Felder bestellen. Schon damals sprachen namhafte Politiker und ranghohe Persönlichkeiten aus der Industrie von Aussichtslosigkeit und Anschluss an unsere Belagerer. Ueber 70 Persönlichkeiten unterschrieben ein entschprechendes Dekret. Doch wir hatten einen starken Bundesrat, einen General Guisan und einen Leiter für die Anbauschlacht in der Landwirtschaft. Trotz Entbehrungen haben wir durchgehalten und konnten unsere Freiheit erhalten. Gestärkt ging unser Land in die Nachkriegszeit, und wir erreichten weltweit den höchsten Lebensstandard. Ist dies alles schon vergessen ?

Was wir heute brauchen, ist weder EWR noch EG. Was uns fehlt, ist mehr Selbstvertrauen, ein Bundesrat Rudolf Minger, ein General Guisan und ein Dr. Traugott Wahlen, der unsere Industrie saniert. An uns selbst liegt es, ob wir unsere Freiheit auch weiterhin behalten. Hans Büchler, parteilos, 8162 Steinmaur

(suite de l'édito)

presque haineuse. J'ai toujours aimé la manière directe dont les Suisses allemands s'adressent à leurs autorités: la démocratie est dans ce contact d'égal à égal. Mais on sentait là que la limite était presque franchie, que l'irrationnel risquait de déborder de l'argumentation au comportement. Cet irrationnel (voir encadré) ne peut créer aucune alternative politique. Il serait grave que ce qui fait autorité dans ce pays, avec des convictions diverses et authentiques, soit battu par un tel courant; il serait inquiétant qu'il y ait une majorité de Neinsager de cette nature.

Dans cette situation est fondé le vote non pas conformiste, mais légitimiste.

AG

Quand les banques dégraissent, leurs bénéfices ne maigrissent pas

Quand ils défendent leurs intérêts économiques devant le peuple, les banquiers-patrons mettent en avant la cause de leur personnel. Aujourd'hui que l'initiative sur les banques est oubliée et les premiers allègements du droit de timbre votés, la sécurité de l'emploi dans le secteur bancaire s'avère tout sauf assurée. Résumé d'une évolution et dures perspectives, avec le consentement d'un syndicat compréhensif.

(y/j) Au début des années huitante, quand il s'agissait d'effacer l'affaire de Chiasso et de combattre l'initiative socialiste sur les banques, ces dernières embauchaient, augmentant leurs effectifs de 90 000 à environ 100 000 employés entre 1980 et 1984/85. Le recrutement s'accéléra encore par la suite, au rythme de trois à huit mille par an jusqu'en 1989, pour fléchir en 1990, année pourtant record, avec 127 626 personnes occupées.

En 1991, pour la première fois depuis 1950 dans le secteur bancaire, l'emploi reculait, de 0,9%, à 126 491 personnes, dont 74 563 hommes (-521 par rapport à 1990) et 51 928 femmes (-614).

Ce recul ne frappe pas également toutes les catégories d'établissements. Les banques cantonales augmentaient de 3,5% le nombre de leurs employés et les grandes banques maintenaient leurs effectifs, alors que les banques régionales, les caisses d'épargne et de crédit mutuel ainsi que les «autres banques» réduisaient les leurs de 2,7 à 3,7% en une année.

A l'heure actuelle comme on sait, les grandes banques elles-mêmes ont leur programme de diminution de postes: moins 500 d'ici fin 1993 à la BPS, moins 300 à 500 dans le même délai à la SBS, moins 2000 à l'UBS dans les trois années à venir, moins 10% (= env. 12 000) d'ici l'an 2000 dans le secteur bancaire en général, y compris donc dans les «big four», qui occupent à elles seules la moitié de tout le personnel des banques suisses, et dont 10% travaillent à l'étranger.

Depuis quelques années à peine, le secteur bancaire est lui aussi parcouru par un mouvement de concentration. Le processus va s'accélérer encore, mais sans jamais devenir spectaculaire, dans la mesure où les fusions et rachats ne donnent généralement pas lieu à des dispa-

ritions d'enseignes. Quant aux restructurations internes, qui entraînent de plus fortes disparitions d'emploi, elles se déroulent par définition à huis clos, et ne deviennent perceptibles à l'extérieur que par l'apparition de leurs victimes sur le marché du travail, à l'instar de ces informaticiens que les banques avaient engagés en masse dans les années huitante et dont elles n'ont plus besoin aujourd'hui.

Grandes manœuvres structurelles

Les grandes manœuvres structurelles en cours dans le secteur bancaire ont diverses causes. En tête, on cite souvent la concurrence étrangère, de la City londonienne et du Luxembourg notamment, et les nouvelles rivalités intérieures, avec les services financiers des PTT et, dans une moindre mesure, avec les «institutionnels» (caisses de pension). Mais il y a aussi les considérations de rendement. Les résultats globaux des banques universelles, qui promettent d'au moins égaler cette année les bénéfices records de 1991, recouvrent en fait des rentabilités fort différentes selon les activités; à l'heure actuelle, les affaires à l'étranger et les produits de négoce, tout particulièrement les opérations sur devises et billets, s'avèrent plus intéressantes que les opérations sur titres ou même les affaires de crédit. De manière générale, les contrats de prêt personnel ainsi que les établissements spécialisés dans le financement des ventes à tempérament et le crédit à la consommation ne procurent pas — ou plus — les rendements espérés.

Un syndicat compréhensif

Dans une conjoncture difficile à laquelle rien ne l'a préparée, l'Association suisse des employés de banque (ASEB), forte

de son ancienneté (1918) et de sa bonne implantation dans la branche (28 000 membres), mais non affiliée à une centrale syndicale, pare au plus pressé. Elle a suffisamment donné, dans le cadre de la campagne pour la révision du droit de timbre votée le 27 septembre dernier, pour espérer la pleine compensation du renchérissement en 1993 encore.

Au reste, l'ambition se limite à cogérer une stricte application des «mesures en cas de fermeture d'une banque ou de licenciements d'employés», mesures convenues avec l'organisation patronale des banques en octobre 1991, peu après les premières «charrettes» sur les places financières de Zurich et Genève. Dans cette ville justement, où l'ASEB a toujours eu une section particulièrement active, on déplore le manque de solidarité: «il est regrettable que ceux et celles qui ont la chance de bénéficier d'une certaine sécurité de l'emploi soient aussi peu perméables aux problèmes rencontrés par leurs collègues», et cela au moment où «les avis de réduction de postes de travail se multiplient et autorisent toutes les craintes» (*Professions bancaires*, organe officiel de l'ASEB, 29 octobre 1992).

Le combat solidaire n'est pas précisément le fort des cols blancs de la finance, dont toute l'activité professionnelle s'inspire du primat de l'individuel, et consiste à traiter des affaires privées sur le mode confidentiel et si possible personnalisé. Dans sa sociologie du monde bancaire, Y. Grafmeyer^{*} montre bien l'individualisme des employés de banque, toutes positions hiérarchiques et carrières confondues; ils tiennent d'ailleurs à relever chacun pour soi le défi de la mobilité accrue désormais nécessaire pour grimper dans l'échelle des responsabilités et des traitements. Dans ces conditions, les banques peuvent envisager sereinement de «dégraisser» leurs effectifs et de «contrôler» les coûts, sans avoir à craindre de quelconques «mesures de lutte». Et sans avoir à craindre non plus pour le niveau des résultats, qui vont rester assez confortablement bénéficiaires pour rémunérer le capital, doter toutes les réserves légales et spéciales, renforcer les provisions pour débiteurs douteux et spéculateurs de haut vol trop facilement acceptés comme clients, et pour rester parmi les meilleurs pourvoyeurs de recettes fiscales. ■

^{*} Yves Grafmeyer: *Les gens de la banque*. Paris, PUF, 1992.

Un bout de route avec Nicolas Bouvier

(ag) Quel verbe choisir pour parler de l'aventure, géographique et spirituelle, de Nicolas Bouvier ? Dans un long entretien avec Irène Lichtenstein-Fall, il ne nous donne pas un récit, mais il est conduit - l'exercice exige qu'on réponde aux questions d'une curiosité balisée - à mener une réflexion sur soi, encore provisoire dit-il, et non pas «péremptoire». Il fait «le point». L'image est marine. Pour où a-t-il donc appareillé ? Quel verbe choisir ? «Voyager» ? Trop marqué par le tourisme. Certes Nicolas Bouvier, réfractaire aux idées reçues, ne snobe pas les évasions communes. Il accepte pour des revues spécialisées des reportages où il fait surgir l'insolite dans un rayon moyen courrier: en Ecosse, en Irlande; il accompagne comme guide un groupe qui veut découvrir la Chine. Mais ce sont là des routes de situation, en fonction d'autre chose qu'il a été et qu'il est. Certes littérairement le voyage s'est chargé d'un sens plus fort que celui de l'agence Kuoni:

«De même qu'autrefois nous partions pour la Chine, Les yeux fixés au large et les cheveux au vent,...»

mais la conclusion du poète, qui n'a pas dépassé l'île Maurice, est celle d'un voyageur revenu à peine parti, revenu de tout:

«Amer savoir, celui qu'on tire du voyage !»
Ce voyage-là n'est pas celui de Bouvier.

Explorations discrètes

Faut-il dire «explorer» ? Bouvier n'est pas de la même génération qu'Ella Maillart; il n'a pas, comme Européen, ouvert une nouvelle route de la Chine au Cachemire (mais il rêve aujourd'hui encore de découvrir ce parcours). Pourtant certaines étapes furent des exploits: le franchissement de nuit du col de Lataban, entre Kaboul et Peshawar avec une voiture ordinaire. De toute évidence, malgré les prises de risques occasionnelles, la performance n'est pas sportive d'abord.

Ou encore le critique doit-il utiliser «partir», «rompre» ? Oui et non. Oui, il y a, chez Bouvier, refus spontané de la carrière toute tracée et professorale, intégrée à la bonne société genevoise; oui,

il y a prise de distance, mais ce n'est pas rupture, avec l'univers maternel clos. Irène Lichtenstein-Fall cherche, avec insistance, dans cette direction. La psychanalyse donnerait-elle non seulement la clé des rêves, mais aussi la clé des champs ? Non, ce n'est pas rupture, parce que les attaches et les enracinements sont fortement affirmés: la maison de Cologny est port d'attache; mais lisez aussi l'essai consacré pour la Suisse à *L'Art populaire* (Desertina Verlag, Pro Helvetia 1991) que la critique, pourtant attentive à ce que fait Bouvier, a passé sous silence: pas assez exotique !

Savoir être disponible

Le trait fondamental, c'est d'abord une «mise en disponibilité»: le contraire du but à atteindre dans un temps minuté qui est la contrainte du voyageur pressé. Le surréalisme a donné cette leçon: être prêt pour la rencontre, l'imprévu, sans obligation de travail salarié et d'horaire imposé. Partir est peut-être le moyen le plus simple d'approcher cet état surréaliste, même si André Breton, quoique rimbaldien, était par tempérament réfractaire à la disponibilité que procurent les terres géographiquement inconnues. Nicolas Bouvier illustre au gré de quelques souvenirs, sans en faire une démonstration, cette réceptivité: le conteur indien renommé, que l'on espérait entendre dans son village même, est parti en tournée, qu'importe ! On va l'attendre une semaine; la neige bloque à Tabriz la voiture, on restera là sept mois, tout l'hiver; ce cirque ambulatoire japonais rencontré lors d'une longue marche à pied: on se joint à la troupe pour travailler dans ses rangs. Mais cette «mise en disponibilité» que facilite le vivre ailleurs n'a pas pour seul but de mieux capter le hasard, de rendre possible l'imprévu. L'enjeu, dans les moments privilégiés, est de saisir quelque chose comme une polyphonie du monde, des correspondances profondes, panthéistes.

On perçoit chez Nicolas Bouvier à la fois une vitalité, un désir d'enrichissement et une sorte d'ascèse personnelle. Le déplacement à travers le

monde multiplie la vie, il donne une ubiquité, comme dans la chanson qui prête aux marins une belle dans chaque port. Mais tout ce que l'on a fait vivre par son propre regard existait et existera en dehors de soi: il y aura toujours la même foule qui se presse dans ce souk, dans cette rue; les mêmes habitués dans ce café; cette montagne, ce désert «sont là» dans leur durée minérale. Le nomade n'est pas propriétaire.

Les mots du voyageur

Reste l'appropriation verbale. Le monde, sa connaissance, son usage devient langage, intersubjectif: les mots continueront à nommer, à témoigner même quand le conteur et le marcheur se seront essouffés. Pourtant si réussie qu'elle soit, la création poétique ne peut transmettre les moments les plus rares de fusion avec le monde. C'est «l'échec» des plus grands. Mais ce qui est perdu en mystique est gagné en morale. Un homme dit à l'intention d'autres comment il traverse plus qu'un pays, la vie: il donne ses repères, il bâtit un cairn; il confie au sens large du terme quelques adresses peut-être utiles, il ne se donne pas en exemple, mais indirectement suggère une leçon de maintien.

Ces longs entretiens ont la liberté et l'inventivité du dialogue. Sans moralisme, ils sont de haute tenue. ■

Nicolas Bouvier, *Routes et Déroutes*. Entretiens avec Irène Lichtenstein-Fall. Ed. Métropolis, 1992.

Chemins

(ag) Dans un reportage sur l'Ecosse (*Autrement*, sept. 1988), Nicolas Bouvier classe trois des plus belles routes du monde, celles du moins qu'il a parcourues «dans sa vie éperdue». Entre Capperleuch et Tweedsmuir dans les Broders écossais; celle qui relie Tourfan au Turkestan chinois au monastère bouddhique de Bezeklik, abandonné et ensablé depuis mille ans et «celle qui va de Moudon à Yverdon en passant par Donneloye, canton de Vaud, Suisse». Souvent sur cette route entre Jura et Préalpes, il m'arrive parfois, selon le temps ou l'humeur, de trouver lourde la ligne du Moléson. Maintenant je n'ose... Je suis promeneur sur un podium mondial.

Le grand coût du grand âge

Simultanément, deux universitaires spécialisés dans l'économie et les finances publiques, l'un romand, le Genevois Peter Tschopp, conseiller national, l'autre zurichois, Ernst Buschor, candidat PDC au conseil d'Etat, professeur à la Haute école de Saint-Gall, ont proposé de financer de manière séparée par le budget public l'assurance-maladie des personnes âgées, dès 65 ans ou 70 ans.

(ag) Cette suggestion ne dépasse pas pour l'instant le stade des idées que l'on lance dans le débat. Mais elle rencontre un intérêt particulier dans les milieux patronaux qui savent pertinemment que leur part, en tant qu'employeur, au financement de l'assurance-maladie est très basse en comparaison européenne. Moyenne dans les pays de la Communauté: 31,9%; moyenne en Suisse: 8,8%. Faut-il donc casser la solidarité entre les âges, entre les actifs et les non-actifs ?

Quelques remarques.

- La croissance des coûts, en fonction de l'âge, une fois franchi le stade de la prime enfance, est incontestable. Mais est-ce une surprise ? A partir de 65 ans, la barre des 2000 francs de dépense annuelle est franchie. Comme le montre un schéma de la caisse maladie du canton de Berne, reproduit par la NZZ (16.10.1992), les dépenses augmentent très rapidement à partir de ce moment-là, pour atteindre 6000 à 7000 francs par année.

- La révision complète de la loi sur l'assurance-maladie est en cours. La commission du Conseil des Etats a achevé ses travaux. On observe depuis le dépôt du rapport Schoch une recherche de consensus. Preuve en soit: le principe de l'assurance obligatoire n'est plus contesté. Le moment est-il bien choisi pour déclarer dépassé ce qui n'a pas encore abouti et exigera beaucoup d'autres efforts ?

- Le coût global de la santé n'est pas, en Suisse, exceptionnellement élevé, même si les prestations sont de haut niveau. Le rang suisse est dans la moyenne des pays de même standard économique. Il représente 25 milliards ou le 8% du Produit intérieur brut.

Certes une meilleure maîtrise des dépenses est un objectif permanent. Mais la sensibilité de l'opinion tient à la hausse des primes qui sont le reflet d'un financement inadéquat. Si la part des cantons et des communes est relative-

ment élevée (1/3), la contribution de la Confédération est faible (1/25). En revanche, le coût reporté sur les caisses et les patients dépasse de beaucoup la moyenne européenne. Le paiement des primes par tête est aussi socialement inéquitable. La première tâche est donc de régler les modalités de financement.

- Un financement exclusivement public pour les personnes âgées aurait l'inconvénient majeur de les faire apparaître, avec des coûts sans cesse grossissant au budget, comme une catégorie à part, assistée. On aura, distendant le lien communautaire, les vieux. Ils seront à charge avec les agriculteurs payés par paiements directs. Le phénomène de rejet que l'on veut éviter dans la population active se retrouvera devant

l'alourdissement du budget. Certains cantons, Vaud par exemple, ont connu des caisses réservées aux personnes de plus de 65 ans. Lorsqu'elles furent créées, elles correspondaient à une nécessité sociale. Mais tous ceux qui ont connu la charge budgétaire qu'elle représentent et les remarques qu'elles inspirent ne souhaitent pas l'extension d'une telle formule.

- En cotisant durant sa vie active, l'assuré paie pour lui-même en fonction de son espérance de vie. Couper cette autonomie de manière arbitraire, à 65 ans, à 70 ans, c'est faire régresser les personnes âgées au rang de pupilles de l'Etat. Psychologiquement inacceptable.

- Le débat a un mérite, celui d'attirer l'attention sur le coût des soins et de l'encadrement des personnes âgées. Il doit impliquer un effort public accru, mais dans le financement global des institutions de santé. Une augmentation de l'impôt indirect, donc de la TVA, en serait la conséquence. Mais là, on se heurte, une fois de plus, au refus de la droite d'augmenter la quote-part du prélèvement fiscal par le moyen d'un impôt sur la dépense, redistribué de manière sociale.

Le premier verrou qu'il faudrait faire sauter, c'est celui-là. ■

FRONTIÈRES

Pas si perméables

(cfp) L'hebdomadaire *Dreiland Zeitung*, édité par la *Basler Zeitung*, a publié un dossier sur la concurrence transfrontalière dans la Regio Basiliensis. Centré sur le domaine de la construction, il montre que la perméabilité du marché à l'intérieur de la CE n'est pas totale.

Les entrepreneurs badois craignent deux concurrences, celle des pays de l'Est, qui bénéficient d'une main-d'œuvre bon marché, et celle des Suisses «retranchés derrière leur politique protectionniste». Les difficultés des petites entreprises françaises pour s'établir dans le Bade-Wurtemberg sont grandes. Les normes sur la construction sont aussi un obstacle qu'une entreprise française ne surmonte pas aisément. Il y a plus souvent des ouvriers allemands sur un chantier en Alsace que le contraire, disent les entrepreneurs. Le commentateur des différentes réponses, Urs Weber, estime que l'ouverture des frontières marquera le début d'une reprise dans la région.

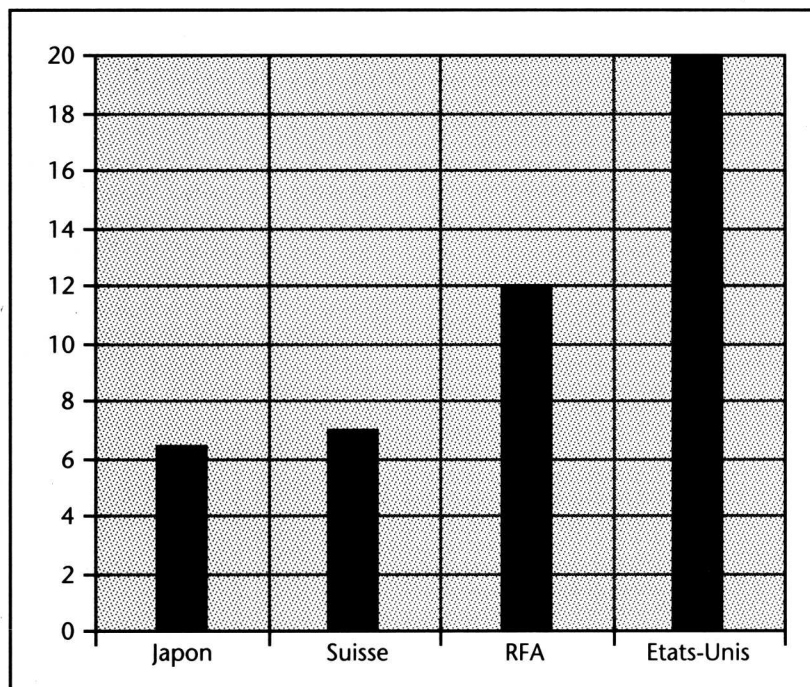
Cash, quant à lui, a consacré une étude à la construction dans la région allemande voisine de la Suisse orientale. Toujours davantage d'entreprises suisses de la construction sont actives en Allemagne du sud, à Constance par exemple. Les frais salariaux suisses sont compétitifs parce que des salaires nominaux élevés, pour l'Allemagne, sont moins majorés de frais complémentaires. De plus, il y a en Suisse moins de vacances, un horaire de travail plus élevé, moins de prestations sociales qu'en Allemagne. Un responsable germanique fait observer que les Suisses peuvent présenter des offres 20 à 25% plus basses que les offres locales.

Des mesures restrictives de nature corporatives sont envisagées pour barrer la route aux entreprises suisses. Mais seraient-elles valables en cas d'adhésion à l'EEE ? Le défi des marchés publics existe. Il n'est pas automatiquement gagné par l'un ou par l'autre des partenaires. ■

Atmosphère

Dans les deux derniers numéros, nous vous avons présenté la publication de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de la Société pour la protection de l'environnement (SPE) intitulée *Les comptes économiques de l'environnement* (OFS, 3003 Berne, 190 pages, 46 francs). Nous vous proposons aujourd'hui quelques données brutes tirées de ce document.

Emission approximative de CO₂, par habitant et par année



En tonnes par habitant et par année, en 1990

COURRIER

Recherches

A propos de l'article «Investiguer», DP n° 1103

Il est quelquefois nécessaire de créer un néologisme lorsque la langue française ne possède pas de termes propres à l'usage. Cependant, dans le cas particulier, «investiguer» est inutile, alors que l'on peut écrire «s'informer, se renseigner, rechercher, enquêter, enquérir». Aucun dictionnaire connu n'utilise ce barbarisme. Le Fichier français de Berne non plus. Il est inutile, néfaste même d'alourdir notre langue avec des mots inventés lorsqu'on peut employer des expressions comme vous l'avez justement fait dans le texte comme «recherches d'informations».

Charles Gay, Berne

Coût estimé de la pollution de l'air en Suisse en 1985 (en milliards de francs)

Santé	0.1 – 0.3
Agriculture	0.5 – 1.0
Constructions	1.0
Forêts	0.5 – 1.2
Total	2.1 – 3.5

Principales émissions de polluants de l'air.

Indice: 1950 = 100.

Polluants	Circulation		Industrie/agriculture		Ménages	
	1984	2000	1984	2000	1984	2000
oxydes d'azote	1644	667	273	287	202	240
hydrocarbures	740	246	484	443	147	184
monoxyde de carbone	557	164	143	150	28	27
dioxyde de soufre	367	367	240	142	93	62
poussières, suie	1000	2000	70	58	26	23
plomb	255	10	89	74	22	17

Ces chiffres donnent une indication de l'effort à fournir pour ramener la qualité de l'air à son niveau de 1950, objectif que s'est fixé le Conseil fédéral. Le secteur le plus touché est celui des transports, et cela malgré les efforts déjà fournis: diminution de la consommation de carburant, diminution du poids des véhicules, catalyseur, etc. En fait, l'effet positif de ces améliorations techniques est largement compensé par l'augmentation de la mobilité.

L'INVITÉ DE DP

Le sale virus du surtravail

Laurent Rebeaud

conseiller national écologiste

C'est trop bête. Les uns se crèvent au travail, pendant que les autres crèvent de ne pas avoir de travail.

Ceux qui se crèvent sont les favoris, les plus performants, les plus zélés. Ils sont les enfants chéris de la crise, ceux qui permettent à leur entreprise de réduire ses charges salariales, c'est-à-dire de licencier du personnel, sans devoir réduire les services ou la production. Cette maladie est contagieuse, surtout chez les cadres: ceux qui tiennent à ne pas être de la prochaine charrette cherchent à faire remarquer leur dévouement à l'entreprise, et si possible à se rendre indispensables.

Surtravail et chômage...

Les Américains, toujours en avance de quelques années sur l'Europe, savent qu'ils sont déjà entrés dans l'«ère du surtravail» (*the age of overwork*, selon l'expression consacrée par le magazine *Fortune*). D'après une enquête menée aux Etats-Unis auprès de 1344 cadres moyens, seul un tiers de ces cadres se tient à l'horaire contractuel de 40 à 45 heures par semaine; 57% travaillent entre 6 et 20 heures de plus, et 6% dépassent les 60 heures.

Ce que les Américains savent, les Européens le vivent déjà. La journée de

12 heures et la semaine de 6 jours sont courantes chez les cadres de nombreuses entreprises suisses. Le phénomène touche aussi bien les cadres supérieurs que les cadres moyens, qui se livrent entre eux une lutte féroce pour survivre à la prochaine restructuration.

Pour les entreprises, cette évolution est peut-être intéressante à court terme. Elle leur permet en tout cas de tirer le maximum de certains de leurs employés, et peut-être de faire accomplir par une seule personne le travail de trois salariés. Mais que se passe-t-il lorsqu'un bourreau de travail qui s'est rendu indispensable doit garder le lit pour cause d'infarctus? Et comment supporte-t-on ces cadres atteints de *hurry sickness*, qui vivent dans un sentiment d'urgence permanent et font tout, absolument tout, le plus vite possible?

Pour les personnes, cette évolution est catastrophique. Elle accélère la course vers la société duale. L'augmentation du nombre des chômeurs et des assistés, des retraités et des non-actifs en général fait reposer l'essentiel des activités productives sur un nombre décroissant de travailleurs surqualifiés, spécialisés et pressés comme des citrons. Les uns perdent leur autonomie et leur dignité sociale, les autres perdent leur santé, leur vie de famille et leur capacité d'aimer la vie pour elle-même. Disons-le clairement: le surtravail, autant qu'une maladie, est un crime contre soi-même et contre la société.

...ou partage du travail

Une société aussi absurde ne fonctionnera pas longtemps. Les déséquilibres et les frustrations qu'elle nourrit déboucheront tôt ou tard sur des conflits violents. Le remède est connu; c'est le partage du travail. Quoi de plus logique? Au lieu de réduire le nombre des travailleurs, on diminue la quantité de travail fournie par chaque travailleur. Chacun travaille moins et gagne moins, mais la vie coûte également moins cher. Pas de chômage, pas de cotisations ni de subventions à la caisse chômage, moins de surmenage, bilan favorable pour la santé et pour les finances publiques. C'est l'idée d'André Gorz et de bien d'autres. Elle n'est pas nouvelle, mais elle n'a jamais été si actuelle.

Le partage du travail est logique, mais pas simple à mettre en place. Surtout dans le privé. L'intensité de la concurrence actuelle pousse au chacun-pour-soi, aussi

bien entre les entreprises qu'entre les individus. Et les syndicats sont mal préparés à intervenir en cas de surtravail, notamment dans les PME et dans le secteur des services où ils sont d'ailleurs peu présents.

Liberté du service public

Seules les administrations publiques échappent à ce type de pressions. S'il y a un lieu où il est possible, souhaitable et probablement rentable de réduire le temps de travail, c'est dans le corps des fonctionnaires. En réduisant la durée du travail de ses employés, l'Etat peut réduire du même coup le niveau du chômage. Cela saute aux yeux, même si c'est contraire à l'ancienne idéologie du travail.

La question se pose, aujourd'hui, dans la plupart des cantons. L'Etat doit réaliser des économies. Plusieurs d'entre eux ont préféré réduire les salaires (en renonçant à la compensation intégrale du renchérissement) plutôt que de licencier des employés. Mais avec cela on n'ira pas bien loin. Le prochain choix se posera entre la diminution du nombre des employés et la réduction de leur temps de travail. Il se pose déjà à Genève, où les syndicats de la fonction publique, à la suite du PEG et du SIT, proposent la semaine de 38 heures.

Curieusement, la Confédération semble se désintéresser totalement de la question. Le Parlement a reconduit pour trois ans, sans débat, le principe de la compensation intégrale du renchérissement. Y compris pour les hauts salaires, supérieurs à 200 000 francs par an. Et maintenant, la Commission des finances du Conseil national, pour réduire le trou béant du prochain budget, ne trouve rien de mieux que de réclamer la suppression de deux ou trois cents postes.

Pourtant le déficit de la Confédération n'est pas moins inquiétant que celui des cantons. Et chacun sait que les charges financières liées au chômage et au vieillissement de la population, coûts de la société duale, pèseront sur les finances fédérales. A la différence d'une entreprise privée, l'Etat ne peut pas éliminer des travailleurs. Ceux dont il prétend se débarrasser, il les retrouve comme chômeurs. Où est l'économie?

La nouvelle situation réclame simultanément l'abolition du blocage du personnel et la réduction du temps de travail salarié. Cela permettra de vérifier si les gens travaillent mieux quand ils sont reposés ou lorsqu'on les presse comme des citrons. Cela fait quelques tabous à bousculer. Sans doute. Mais crever comme ça, ce serait vraiment trop bête. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon

Forum: Laurent Rebeaud

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Liliane Monod,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Méfiance contre méfiance

Le passage à l'antenne de l'émission «Tell Quel», qu'un juge genevois avait ordonné de ne pas diffuser, est un nouvel avatar du conflit entre la protection de la personnalité et le droit à l'information; mais la décision de la TV romande de passer outre ne fait qu'obscurcir le débat.

(fb) La difficulté de concilier ces deux notions chères aux démocraties libérales n'est pas idéologique, comme voudraient le faire croire ceux qui donnent une prééminence absolue au droit à l'information, mais purement pragmatique: où se trouve la limite de ce qu'il est légitime de protéger de la curiosité des médias et du public, et quels sont les meilleurs moyens pour faire respecter cette limite ?

En Suisse, le débat s'est conclu par de nouvelles dispositions du Code civil, entrées en vigueur le 1^{er} juillet 1985: ce sont les articles 27 et suivants qui réglementent, en particulier, les «mesures provisionnelles» visant à empêcher une atteinte illicite à la personnalité, si elle est imminente, ou à la faire cesser immédiatement à titre provisoire (le jugement sur le fond étant réservé), et le «droit de réponse» ouvert à qui est directement touché dans sa personnalité par la présentation de faits qui le concernent.

Depuis l'entrée en vigueur de ces dispositions, un certain contentieux s'est développé pour cerner les contours et les modalités de ces deux procédures. Le droit de réponse est-il trop large ou trop restrictif ? Les médias jouent-ils correctement le jeu ou tentent-ils de ruser ? Les entreprises sont-elles hypersensibles à la critique ? Les juges ont-ils la main lourde en octroyant trop facilement des mesures provisionnelles, ou sont-elles rarissimes ? Ce sont des questions entièrement légitimes.

Par son caractère extensif, la décision du juge genevois dans l'affaire Tell Quel est préoccupante, mais elle n'était pas définitive. La TV romande a d'ailleurs fait appel; le débat juridico-politique autour du droit à l'information et des limites des mesures provisionnelles pouvait même se développer en marge d'une telle procédure.

Il est d'autant plus regrettable que la télévision ait déplacé le débat sur le terrain institutionnel (violation d'une décision judiciaire, abus de monopole) en choisissant le coup de force. C'est peut-être bon pour l'image de marque

ou le moral des troupes, mais en estimant que la décision du juge n'est dictée que par une méfiance déplacée envers les médias et en y répondant par un acte de défiance envers la justice, la télévision est tombée dans un cercle vicieux qui ne peut que générer plus de méfiance, au lieu de se poser en victime et de faire progresser des idées dont l'enjeu dépasse largement la SSR. ■

SONDAGES

La fabrication de l'événement

(jd) L'opinion publique helvétique n'est guère gâtée lorsque les sondages prétendent refléter son image politique. Passons sur les nombreuses enquêtes, économies obligent, qui rayent le Tessin de la carte de la Suisse et celles dont la taille de l'échantillon est trop restreinte pour que toutes les conclusions présentées aient encore quelque validité: on se souvient d'un sondage préélectoral du quotidien *Le Matin* annonçant une substantielle percée socialiste dans certains cantons romands, sur la base de quelques dizaines d'interviews.

Dans la perspective de l'échéance du 6 décembre, les sondages ont déferlé pour serrer au plus près l'évolution de l'opinion à l'égard de l'EEE. Mais dans un premier temps, ils ont omis de distinguer les citoyennes et citoyens désireux de se rendre aux urnes et les abstentionnistes. Les résultats obtenus n'avaient donc guère de valeur, vu l'importance de l'abstentionnisme en Suisse.

Puis il est apparu que l'exigence de la double majorité du peuple et des cantons imposait une analyse plus fine que le seul rapport global des forces. Dimanche 15 novembre, coup de tonnerre dans le ciel de la campagne: le *SonntagsBlick* et le *Nouveau Quotidien* publient les résultats d'un sondage qu'ils ont commandé, portant sur dix cantons considérés comme indécis (cinq

cantons romands et les deux Bâle sont acquis à l'EEE alors que cinq cantons et trois demi-cantons alémaniques abritent une majorité d'opposants). Le journal du dimanche zurichois titre: «Super sondage dans dix cantons clés: KO pour l'EEE!». Plus en finesse, le journal suisse et européen du groupe Edipresse annonce: «EEE: les indécis basculent dans le camp du non». Et lundi, l'ensemble de la presse relaye le résultat global des dix cantons: 46% d'opposants contre 25% de partisans. La surprise est générale car une semaine auparavant l'écart était beaucoup plus mince.

Erreurs monumentales

Un examen attentif des chiffres révèle deux erreurs monumentales, l'une méthodologique, l'autre d'interprétation. Dans chacun des dix cantons, les enquêteurs ont interrogé 500 personnes; si l'échantillon peut donner des indications valables au niveau cantonal, il n'est pas pertinent globalement: l'addition de tous les échantillons cantonaux ne constitue pas un échantillon représentatif de cette grande région. En effet, Glaris, par exemple, pèse le même poids que Zurich alors qu'il est trente fois moins peuplé que ce dernier. Les petits cantons sont donc surreprésentés et comme leur opposition à l'EEE est plus marquée, le reflet de l'opinion «régionale» est biaisé en faveur du non.

Par ailleurs, la lecture des résultats donne une toute autre image de la situation que celle suggérée par les titres et l'infographie. La carte publiée par le *SonntagsBlick* montre une Suisse alémanique presque totalement rouge, la couleur du refus; alors que le *Nouveau Quotidien* exhibe une carte correcte, mais surtitre que les cantons hésitants basculent dans le camp des opposants. Or l'analyse des chiffres n'indique rien de tel: seuls les Grisons (60%), Glaris (51%) et Saint-Gall (50%) donnent un pourcentage d'opposants supérieur à la somme des partisans et des indécis; et, au vu de la marge d'erreur, il faudrait s'abstenir de classer ces deux derniers cantons parmi les opposants. Partout ailleurs le non vient certes en tête, mais il n'atteint pas la majorité absolue, condition nécessaire pour parler d'un canton rejetant.

Les sondages n'ont d'autre ambition que de refléter l'état de l'opinion à un moment précis. Encore faut-il qu'ils soient réalisés dans les règles de l'art et interprétés correctement. A défaut, ils peuvent certes créer l'événement mais ils perdent alors toute crédibilité. ■